



**PAYS de
BÉARN**



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 7 avril 2023**

*Date de la convocation : 30 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 66*

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Isabelle LAHORE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Michel OLIVÉ, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUHEYTO, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Eric SAUBATTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Philippe FAURE (a suppléé Marie-Claire NÉ).

Etaient représentés :

Martine RODRIGUEZ (a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX), Jean-Simon LEBLANC (a donné pouvoir à Patrice LAURENT), Daniel LACRAMPE (a donné pouvoir au Président), Raymond VILLALBA (a donné pouvoir à Claude LACOUR).

Etaient excusés :

Muriel BAREILLE, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY .

Etaient absents :

Katty BROGNOLI, Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Didier REY, Alain TREPEU.

N°9 - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

Le 3 mars 2023, les élus du conseil métropolitain ont débattu des orientations budgétaires. Il convient à présent de décliner ces orientations dans le Budget primitif ci-annexé.

En incluant la reprise des résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2022, l'équilibre du Budget Primitif 2023 du Pays de Béarn est réalisé à hauteur de **1 448 329,18 €** pour la section de fonctionnement et de **75 199,19 €** en ce qui concerne la section d'investissement, soit **1 523 528,37 €** toutes sections confondues.

■ PRESENTATION SYNTHETIQUE

FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2023
Chapitres	Dépenses	1 242 733,22 €	1 448 329,18 €
011	Chapitre à caractère général	621 081,46 €	874 325,18 €
012	Frais de personnel	607 250,00 €	546 529,00 €
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 401,76 €	9 475,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	13 000,00 €
Chapitres	Recettes	1 242 733,22 €	1 448 329,18 €
13	Atténuation de charges	6 000,00 €	0,00 €
70	Remboursement de frais	170 000,00 €	125 000,00 €
74	Dotations et participations	934 812,00 €	1 134 539,00 €
002	Reprise excédent de fonctionnement	131 921,22 €	188 790,18 €

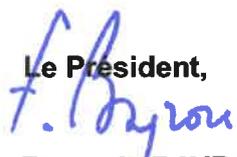
INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023
Chapitres	Dépenses	15 776,19 €	75 199,19 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	75 199,19 €
21	Immobilisations corporelles	15 776,19 €	0,00 €
Chapitres	Recettes	15 776,19 €	75 199,19 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	37 500,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 401,76 €	9 475,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	13 000,00 €
001	Solde d'exécution reporté	4 374,43 €	15 224,19 €

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir approuver le Budget primitif 2023, dressé sur la base des orientations adoptées le 3 mars 2023 et tel que présenté en annexe.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

 François BAYROU